

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-149/PR/MB portant modification de l'arrêté n° 2015-705/PRE/MB du 08 novembre 2015.

n° 2016-149/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
27 février 2016

Numéro JO
n° 4 du 29/02/2016

Date du numéro
29 février 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er de l'arrêté n°2015-705/PRE/MB du 08 novembre 2015 est modifié comme suite :Lire :“Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain à la Société SAHARA GLOBAL EDUCATION DEVELOPPEMENT d'une superficie de 6.75Ha sise à dans la zone de Nagad”.Au lieu de :“Il est attribué à titre onéreux une parcelle de terrain à la Société SAHARA GLOBAL EDUCATION DEVELOPPEMENT d'une superficie de 4 Ha sise à dans la zone de Nagad”.Le Reste Inchangé

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH